

**Caisse Populaire Groupe  
Financier Ltée**

**États financiers consolidés  
Pour la période d'un mois terminée le  
30 septembre 2010**

# **Caisse Populaire Groupe Financier Ltée**

## **États financiers consolidés**

**Pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010**

	<b>Matière</b>
<b>Rapport des vérificateurs</b>	<b>2</b>
<b>États financiers consolidés</b>	
Bilan	<b>3</b>
État des bénéfices non répartis	<b>4</b>
État cumulé des autres éléments du résultat étendu	<b>4</b>
État des résultats	<b>5</b>
État du résultat étendu	<b>6</b>
État des flux de trésorerie	<b>7</b>
Notes afférentes aux états financiers	<b>8</b>

---

## Rapport des vérificateurs

---

Aux membres de  
**Caisse Populaire Groupe Financier Ltée**

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la **Caisse Populaire Groupe Financier Ltée** au 30 septembre 2010 et les états consolidés des bénéfices non répartis, cumulé des autres éléments du résultat étendu, des résultats, du résultat étendu et des flux de trésorerie pour la période d'un mois terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Caisse populaire. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Caisse populaire au 30 septembre 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour la période d'un mois terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*BDO Canada S.R.L.*

Comptables agréés

Winnipeg (Manitoba)  
Le 26 novembre 2010

## Caisse Populaire Groupe Financier Ltée Bilan consolidé

	Au 30 septembre 2010	Au 31 août 2010
	\$	\$ (note 3)
<b>Actif</b>		
<b>Encaisse et en dépôt</b>	41 310 760	32 641 389
<b>Investissements (note 5)</b>	119 037 137	119 916 685
<b>Prêts aux membres (note 6)</b>	691 548 662	688 447 781
<b>Autres actifs (note 7 et 10)</b>	2 160 615	2 062 585
<b>Immobilisations corporelles (note 8)</b>	12 290 980	11 991 988
	<b>866 348 154</b>	<b>855 060 428</b>
<b>Passif et avoir des membres</b>		
<b>Dépôts des membres (note 9)</b>	801 758 751	791 464 474
<b>Autres passifs</b>	5 165 101	4 242 565
	<b>806 923 852</b>	<b>795 707 039</b>
<b>Engagements (note 11)</b>		
<b>Avoir des membres (note 12)</b>		
Parts (note 13)	13 719 140	13 743 676
Bénéfices non répartis	45 041 270	44 799 449
Cumul des autres éléments du résultat étendu	663 892	810 264
	<b>59 424 302</b>	<b>59 353 389</b>
	<b>866 348 154</b>	<b>855 060 428</b>

Approuvé au nom du conseil d'administration :

 \_\_\_\_\_ administrateur  
 \_\_\_\_\_ administrateur

---

**Caisse Populaire Groupe Financier Ltée**  
**État des bénéfices non répartis consolidé**

<u>Pour la période d'un mois terminée le 30 septembre</u>	<u>2010</u>
	\$
Solde, ouverture de la période	44 799 449
Bénéfice net pour la période	<u>241 821</u>
Solde, fermeture de la période	<u>45 041 270</u>

**Caisse Populaire Groupe Financier Ltée**  
**État cumulé des autres éléments du résultat étendu consolidé**

<u>Pour la période d'un mois terminée le 30 septembre</u>	<u>2010</u>
	\$
Solde, ouverture de la période	810 264
Autres éléments du résultat étendu pour la période	<u>(146 372)</u>
Solde, fermeture de la période	<u>663 892</u>

## Caisse Populaire Groupe Financier Ltée

### État des résultats consolidé

<u>Pour la période d'un mois terminée le 30 septembre</u>	<u>2010</u>
	\$
<b>Revenus</b>	
Intérêts des prêts aux membres	2 693 722
Investissements	395 703
	<u>3 089 425</u>
<b>Coûts de financement</b>	
Intérêts versés aux membres	1 595 452
	<u>1 595 452</u>
<b>Marge financière</b>	<u>1 493 973</u>
<b>Dépenses d'exploitation</b>	
Personnel	1 023 853
Administration	290 847
Organisation	7 658
Locaux, mobilier et équipement	212 876
Prélèvements et assurances de cautionnement	84 109
	<u>1 619 343</u>
<b>Dépenses d'exploitation brutes</b>	<u>1 619 343</u>
<b>Moins autres revenus</b>	<u>(410 066)</u>
<b>Dépenses d'exploitation nettes</b>	<u>1 209 277</u>
<b>Bénéfice d'exploitation avant provision pour prêts douteux</b>	284 696
<b>Provision pour prêts douteux</b>	<u>-</u>
<b>Bénéfice net avant impôts</b>	284 696
<b>Provision pour impôts sur le revenu (note 10)</b>	<u>42 875</u>
<b>Bénéfice net pour la période</b>	<u>241 821</u>

---

**Caisse Populaire Groupe Financier Ltée**  
**État du résultat étendu consolidé**

<u>Pour la période d'un mois terminée le 30 septembre</u>	<u>2010</u>
	\$
<b>Bénéfice net pour la période (voir l'état des résultats consolidé)</b>	<b>241 821</b>
<b>Autres éléments du résultat étendu (déduction faite d'impôts sur le revenu)</b>	
Pertes sur instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	<u>(146 372)</u>
<b>Résultat étendu</b>	<b><u>95 449</u></b>

## Caisse Populaire Groupe Financier Ltée

### État des flux de trésorerie consolidé

Pour la période d'un mois terminée le 30 septembre	2010
	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	
Rentrées de fonds - revenus d'intérêts	3 402 612
Rentrées de fonds - autres revenus	225 107
Sorties de fonds - coûts de financement	(1 195 555)
Sorties de fonds - dépenses d'exploitation et autres	(580 887)
Sorties de fonds - impôts sur le revenu	11 150
	1 862 427
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	
Dépôts nets reçus des membres	9 894 380
Changement net des parts ordinaires	165
Changement net des parts de surplus	(24 701)
	9 869 844
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	
Achat d'immobilisations corporelles	(942 522)
Changement net des prêts aux membres	(2 643 102)
Diminution des placements	522 724
	(3 062 900)
<b>Augmentation nette d'encaisse et en dépôt</b>	8 669 371
<b>Encaisse et en dépôt, ouverture de la période</b>	32 641 389
<b>Encaisse et en dépôt, fermeture de la période</b>	41 310 760

---

# Caisse Populaire Groupe Financier Ltée

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010

---

### 1. Sommaire des principales conventions comptables

#### Consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent les comptes de la Caisse Populaire Groupe Financier Ltée et de ses filiales en propriété exclusive : Télé-Pop Inc., C Finance Inc., Immobilières CSB Inc. et C.C. Prêts et Placements Ltée pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010.

#### Emploi des estimations

La préparation des états financiers consolidés, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses à l'égard des montants d'actif et de passif portés au bilan et des éléments de l'actif et du passif éventuels à la date du bilan ainsi que des montants de revenus et de dépenses imputés au cours de la période couverte par les états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

#### Instruments financiers

*Comptabilisation et évaluation* - La Caisse populaire comptabilise et évalue ses actifs et passifs financiers au bilan lorsqu'ils deviennent partie intégrante des dispositions contractuelles d'un instrument financier. Toutes les transactions liées aux instruments financiers sont enregistrées à la date de leur règlement. Les instruments financiers sont évalués, au départ, à la juste valeur. L'évaluation dans les périodes postérieures dépend de la classification de chaque instrument financier. Les articles détenus à des fins de transactions sont reportés à la juste valeur, et les changements touchant cette dernière sont pris en compte dans l'état des résultats. Les articles détenus pour vente sont reportés à la juste valeur, et les changements touchant cette dernière sont pris en compte dans l'état du résultat étendu. Les prêts et créances et autres passifs financiers sont reportés au coût amorti, à l'aide de la méthode de l'intérêt réel.

La juste valeur d'un instrument financier est le montant considéré sur lequel on s'entendrait dans une transaction sans lien de dépendance entre des parties averties et consentantes n'ayant aucune obligation d'agir. Les justes valeurs sont déterminées par rapport au cours du marché ou au cours vendeur si cela est approprié, sur le marché actif le plus avantageux auquel la Caisse populaire a immédiatement accès pour cet instrument.

Les justes valeurs déterminées à l'aide des modèles d'évaluation exigent de recourir à des hypothèses concernant le montant et le moment des futurs mouvements de trésorerie et les taux actualisés. Pour déterminer ces hypothèses, on considère s'il y a lieu les apports externes rapidement observables sur le marché, incluant les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux monétaires et l'instabilité des prix et des taux.

---

# Caisse Populaire Groupe Financier Ltée

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010

---

### 1. Sommaire des principales conventions comptables (suivi)

#### Instruments financiers (suivi)

La Caisse populaire a classé les dépôts à terme, de même que les prêts et les hypothèques dans la catégorie « prêts et créances » les valeurs mobilières et les débetures municipales, dans la catégorie « détenus jusqu'à l'échéance », les parts dans la catégorie « disponibles à la vente », les dépôts des membres dans la catégorie « autres passifs financiers », les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés dans une relation de couverture dans la catégorie « détenus à des fins de transactions », et les instruments financiers dérivés qui sont désignés dans une relation de couverture dans la catégorie « disponibles à la vente ». La note 15 détaille la classification des instruments financiers détenus par la Caisse populaire.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont capitalisés, puis amortis sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

*Instruments financiers dérivés et couvertures* - La Caisse populaire conclut des ententes d'échange de taux d'intérêt afin de protéger la valeur des prêts aux membres et de gérer le risque associé au taux d'intérêt. Les ententes d'échange qui visent à protéger la valeur des prêts aux membres sont considérées comme des couvertures de juste valeur, tandis que ceux qui servent à gérer le risque associé au taux d'intérêt sont considérés comme des couvertures de flux de trésorerie.

Les instruments financiers dérivés qui proviennent des ententes de swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Dans le cas d'une couverture de juste valeur, les gains et les pertes résultant de la réévaluation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé et du risque associé à l'élément couvert seront comptabilisés au résultat peu importe la catégorie dans laquelle aura été classé l'élément en question. Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie, les gains et les pertes découlant de la variation de la juste valeur de la portion efficace de l'instrument financier dérivé sont comptabilisés dans le résultat étendu jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé dans le résultat tandis que la portion inefficace est comptabilisée dans le résultat.

L'option de remboursement anticipé prévue dans les ententes de prêt de la Caisse populaire est considérée comme un instrument financier dérivé incorporé. Puisque les pénalités liées aux différences de taux d'intérêt sont étroitement liées au contrat hôte, il n'est pas nécessaire de les comptabiliser séparément.

*Autres éléments du résultat étendu* - Les autres éléments du résultat étendu comprennent les plus-values et les moins-values latentes des actifs financiers classés dans la catégorie « disponibles à la vente », de même que les variations de la juste valeur de la portion efficace des instruments de couverture de flux de trésorerie.

---

# Caisse Populaire Groupe Financier Ltée

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010

---

### 1. Sommaire des principales conventions comptables (suivi)

#### Baisse de valeur des actifs financiers

Un actif financier est évalué à chaque date de rapport afin de déterminer s'il existe une preuve objective quelconque d'une baisse de valeur. Un actif financier est considéré comme ayant subi une baisse de valeur s'il existe une preuve objective qui indique qu'un ou plusieurs événements ont exercé un effet négatif sur les futurs mouvements de trésorerie de cet actif. Chaque actif financier individuellement important est soumis à des tests pour déterminer s'il a subi une baisse de valeur. Les actifs financiers restants sont évalués collectivement en groupes ayant des caractéristiques de risque similaires. Toutes les baisses de valeur sont prises en compte dans l'état des résultats consolidés.

*Prêts aux membres* – La provision de prêts douteux est maintenue à un niveau considéré adéquat afin d'éponger les pertes de crédit existantes dans le portefeuille de la Caisse populaire. La provision est accrue par une charge annuelle pour prêts douteux qui est imputée aux résultats. Les prêts sont considérés comme irrécouvrables lorsque la Caisse populaire a épuisé tous les moyens de les recouvrer. Ces prêts sont radiés de la provision qui leur est associée.

La Caisse populaire conserve pour les prêts identifiés comme douteux des provisions spécifiques qui réduisent leur valeur comptable par rapport à leur valeur de réalisation estimative.

La Caisse populaire inclut dans les prêts douteux (voir note 6) tous ceux dont les paiements de principal sont en retard de 90 jours ou plus ainsi que tous les autres prêts pour lesquels, selon l'opinion de la direction, on n'est plus raisonnablement assuré de recouvrer en temps opportun le montant complet du principal et des intérêts conformément aux termes du contrat de prêt. Les montants de réalisation estimatifs sont déterminés en actualisant les mouvements de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. Si l'on ne peut pas raisonnablement estimer les mouvements de trésorerie, on utilise la juste valeur de toute valeur faisant l'objet de l'option, moins les coûts de réalisation nets attendus, ou une estimation du cours du marché pour le prêt.

Lorsqu'on a renégocié les termes des prêts qui autrement seraient en souffrance ou douteux, on procède à un examen des antécédents en matière de crédit et des garanties accessoires de l'emprunteur afin de minimiser le risque de perte pour la Caisse populaire.

En plus des provisions spécifiques concernant les prêts douteux identifiés, la Caisse populaire maintient une provision non spécifique afin de couvrir la baisse de valeur inhérente au portefeuille des prêts, laquelle est estimée d'après les pertes survenues antérieurement et les conditions économiques prévalentes.

---

# Caisse Populaire Groupe Financier Ltée

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010

---

### 1. Sommaire des principales conventions comptables (suivi)

#### Constatation des revenus

Les revenus d'intérêts sur les prêts aux membres sont constatés comme revenus lorsqu'ils sont réalisés tel que spécifié dans le contrat de prêt à l'exception des prêts douteux. Lorsqu'un prêt est considéré comme étant douteux, la constatation des revenus d'intérêts sur ce prêt cesse lorsque la valeur comptable du prêt y compris l'intérêt couru excède la valeur de réalisation estimative du prêt. Le montant initial de la provision pour le prêt douteux ainsi que tous changements par après sont constatés à la provision pour prêts douteux comme ajustement à la provision spécifique.

Les revenus d'intérêts sur les placements et les contrats d'échange d'intérêts sont constatés comme revenus selon les stipulations de l'instrument.

Autres revenus qui comprennent principalement des revenus de commissions, frais de service et frais de prêts, sont constatés comme revenus lorsque les exigences relatives à l'exécution du service sont satisfaites.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix d'achat moins l'amortissement cumulé et sont amorties selon la méthode linéaire en fonction de leurs durées de vie utile aux taux suivants :

Édifices	2,5 %
Terrain de stationnement	8 %
Mobilier et équipement	10 %
Améliorations locatives	10 % à 20 %
Équipement informatique	10 % à 33 %
Équipement de télécommunication	6,7 % à 10 %

#### Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'achat de certaines filiales acquise par la Caisse populaire sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge. La valeur de l'écart d'acquisition est réévaluée annuellement afin d'estimer le montant de la perte de valeur de l'écart d'acquisition, le cas échéant. Toute baisse de valeur est passée en charge au cours de la période où la baisse est constatée.

---

# Caisse Populaire Groupe Financier Ltée

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010

---

### 1. Sommaire des principales conventions comptables (suivi)

#### Impôts sur le revenu

La Caisse populaire suit la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur le revenu. Selon cette méthode, les impôts sur le revenu de l'exercice sont pris en compte pour l'estimation des impôts payables pour l'exercice en cours.

Les actifs et passifs d'impôts futurs sont calculés à partir des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et leur valeur fiscale correspondante au moyen des taux d'impôt en vigueur ou pratiquement en vigueur à chaque exercice. On ne tient compte d'un futur impôt sur le revenu que si la probabilité qu'il soit réalisé est supérieure à celle qu'il ne le soit pas.

La valeur des actifs et passifs d'impôts futurs est réévaluée annuellement et ajustée, si nécessaire, pour refléter la valeur réalisable estimée.

#### Conversion de devises étrangères

Les ressources et dépôts de liquidités en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux prévalant à la date du bilan. Les profits et pertes réalisés sont enregistrés aux taux prévalant au moment de la transaction. Les profits et pertes virtuels sont enregistrés aux taux prévalant à la date du bilan.

#### Nouvelles prises de position en comptabilité

Les nouvelles prises de position en comptabilité qui ont été publiées mais qui ne sont pas encore en vigueur et qui auront une conséquence pour la Caisse populaire sont les suivantes :

*Normes internationales d'information financière* – L'ICCA prévoit harmoniser les PCGR canadiens avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards -- IFRS) au cours d'une période de transition qui doit se terminer en 2010. L'incidence de cette transition vers les normes IFRS sur les états financiers de la Caisse populaire reste à déterminer.

### 2. Nature de l'entreprise

La Caisse populaire est constituée en vertu de la Loi sur les caisses populaires et les credit unions du Manitoba (« la Loi ») et opère vingt six centres de services dans la Province du Manitoba.

# Caisse Populaire Groupe Financier Ltée

## Sommaire des principales conventions comptables

**Pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010**

### 3. Fusion

Le 1<sup>er</sup> septembre 2010, Caisse populaire La Prairie Ltée (« La Prairie »), Caisse populaire de Saint-Boniface Limitée (« Saint-Boniface »), Caisse populaire Pembina Ltée (« Pembina »), Caisse populaire d'Élie Limitée (« Élie ») et La Fédération des Caisses Populaires du Manitoba Inc. (« la Fédération ») ont signé une entente de fusion et opèrent sous le nom de la Caisse Populaire Groupe Financier Ltée (« Caisse Groupe Financier »). À cette date, toutes les parts sociales ordinaires et de surplus émis et en circulation de La Prairie, Saint-Boniface, Pembina et Élie furent converties dans des parts équivalentes de Caisse Groupe Financier. Les parts de Caisse Groupe Financier confèrent les mêmes droits et restrictions des Caisses populaires précédentes.

La transaction a été comptabilisée en utilisant la méthode de fusion d'intérêts communs telle que permise pour les coopératives par le chapitre 1581, Regroupements d'entreprises du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Les actifs nets contribués par les participants au 1<sup>er</sup> septembre 2010 sont les suivants :

	Actifs	Passifs	Actifs nets
	\$	\$	\$
La Prairie	312 066 223	290 612 050	21 454 173
Saint-Boniface	314 084 082	296 265 156	17 818 926
Pembina	168 186 802	155 682 484	12 504 318
Élie	56 698 327	52 793 369	3 904 958
Fédération	148 178 689	131 382 775	16 795 914
<b>Actifs nets total</b>	<b>999 214 123</b>	<b>926 735 834</b>	<b>72 478 289</b>
Écritures de consolidation	(144 153 695)	(131 028 795)	(13 124 900)
<b>Total</b>	<b>855 060 428</b>	<b>795 707 039</b>	<b>59 353 389</b>

Le bilan d'ouverture est présenté pour fin de comparaison dans ces états financiers consolidés. L'exercice terminé le 30 septembre 2010 est pour une période d'un mois et les exercices terminés le 31 août 2010 des Caisses populaires précédentes et de la Fédération étaient pour des périodes de huit et onze mois. Puisque les exercices financiers précédents étaient de différentes périodes, et ces informations ne seraient par comparables, aucune information comparative n'a été préparée pour les états des résultats, du résultat étendu, des bénéfices non répartis, cumulé des autres éléments du résultat étendu et des flux de trésorerie.

De plus, certains chiffres de l'exercice précédent ont été changés pour les conformer à la présentation de la période courante et pour éliminer les soldes dûs entre entités précédentes.

---

## Caisse Populaire Groupe Financier Ltée

### Sommaire des principales conventions comptables

**Pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010**

---

#### 4. Crédit à l'exploitation

La Caisse populaire a un crédit à l'exploitation autorisé avec Credit Union Central du Manitoba d'un montant équivalent à 10 % des dépôts des membres. Le crédit à l'exploitation est garanti par une cession des parts et des dépôts détenus à Credit Union Central du Manitoba, ainsi que par une assignation des prêts recevables des membres.

La Caisse populaire a également un crédit à l'exploitation pour un montant maximal de 46 800 000 \$ avec la Caisse centrale Desjardins afin de financer ses opérations courantes. Toute avance effectuée lorsque l'encours du crédit à l'exploitation est supérieur à 15 000 000 \$ doit avoir en garantie des dépôts à terme d'un montant supérieur équivalent à l'excédent de 15 000 000 \$.

Au 30 septembre 2010, les soldes des crédits à l'exploitation se chiffraient à néant.

#### 5. Investissements

	<b>Au 30 septembre 2010</b>	<b>Au 31 août 2010</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Dépôts à terme	<b>35 800 000</b>	34 300 000
Valeurs mobilières	<b>66 841 513</b>	68 864 237
Débetures municipales	<b>1 283 952</b>	1 283 952
Parts	<b>13 168 849</b>	13 168 849
	<b>117 094 314</b>	117 617 038
Intérêts courus	<b>1 942 823</b>	2 299 647
	<b>119 037 137</b>	119 916 685

Les dépôts à terme et les débetures municipales portent des taux d'intérêts variant de 0,77 % à 6,50 % et viennent en échéance entre 2010 et 2028.

Les valeurs mobilières portent des taux d'intérêts variant de 3,30 % à 5,14 % et viennent en échéance entre 2010 et 2056.

Puisque les parts détenues par la Caisse ont été classées comme « disponibles à la vente », elles sont évaluées au prix coûtant car il n'existe pas de cours du marché pour ces parts.

## Caisse Populaire Groupe Financier Ltée

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010**

#### 6. Prêts aux membres

Les prêts aux membres sont présentés nets d'une provision pour prêts douteux de 6 513 364 \$ (6 512 860 \$ au 31 août 2010). Cette provision comprend une provision spécifique de 4 692 461 \$ (4 622 433 \$ au 31 août 2010) et une provision générale de 1 820 903 \$ (1 890 427 \$ au 31 août 2010). Le tableau suivant démontre le montant brut des prêts y inclus les intérêts courus pour chaque catégorie de prêts avec le montant de la provision attribuée à chacune de ces catégories :

	Au 30 septembre 2010		Au 31 août 2010	
	Solde brut	Provision	Solde brut	Provision
	\$	\$	\$	\$
Consommateurs	318 833 904	694 431	316 660 754	1 382 585
Commerciaux	254 370 001	4 450 585	252 604 237	3 783 340
Agricoles	124 858 121	1 368 348	125 695 650	1 346 935
	<b>698 062 026</b>	<b>6 513 364</b>	<b>694 960 641</b>	<b>6 512 860</b>
Solde net des prêts		<b>691 548 662</b>		<b>688 447 781</b>

Le montant de prêts douteux par catégorie ainsi que leur provision spécifique sont répartis ainsi :

	Au 30 septembre 2010		Au 31 août 2010	
	Prêts douteux	Provision spécifique	Prêts douteux	Provision spécifique
	\$	\$	\$	\$
Consommateurs	1 467 665	301 060	1 156 581	396 651
Commerciaux	8 765 958	3 394 886	9 713 599	3 030 353
Agricoles	5 175 782	996 515	5 923 725	1 195 429
	<b>15 409 405</b>	<b>4 692 461</b>	<b>16 793 905</b>	<b>4 622 433</b>
Solde net des prêts douteux		<b>10 716 944</b>		<b>12 171 472</b>

## Caisse Populaire Groupe Financier Ltée

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010**

#### 6. Prêts aux membres (suivi)

La garantie principale et autres améliorations des termes de crédit détenues comme sûreté réelle pour les prêts comprennent (i) les assurances, hypothèques sur lots résidentiels ou propriétés, (ii) le recours aux actifs commerciaux tels que les propriétés immobilières, l'équipement, le stock inventorié et les créances, (iii) le recours aux propriétés immobilières commerciales faisant l'objet d'un financement et (iv) le recours aux liquidités, garanties et sûretés.

Au cours de la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010, la Caisse populaire n'a pas acquis de propriétés concernant des prêts douteux.

Un prêt est considéré en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date stipulée par contrat. Le tableau suivant présente les valeurs comptables de prêts en souffrance qui ne sont pas classés comme douteux, parce que soit (i) le retard du paiement est inférieur à 90 jours, soit (ii) ils sont entièrement garantis et l'on s'attend raisonnablement à ce que les efforts de recouvrement entraînent un remboursement.

	<b>Au 30 septembre 2010</b>			
	<b>1-30 jours</b>	<b>31-90 jours</b>	<b>Au-delà de 90 jours</b>	<b>Total</b>
	\$	\$	\$	\$
Consommateurs	2 233 435	920 515	32 320	3 186 270
Commerciaux	418 689	1 355 166	20 000	1 793 855
Agricoles	310 681	463 274	85 134	859 089
	<b>2 962 805</b>	<b>2 738 955</b>	<b>137 454</b>	<b>5 839 214</b>
	<b>Au 31 août 2010</b>			
	<b>1-30 jours</b>	<b>31-90 jours</b>	<b>Au-delà de 90 jours</b>	<b>Total</b>
	\$	\$	\$	\$
Consommateurs	2 885 638	1 089 623	-	3 975 261
Commerciaux	2 548 368	1 036 257	-	3 584 625
Agricoles	273 406	422 523	-	695 929
	<b>5 707 412</b>	<b>2 548 403</b>	<b>-</b>	<b>8 255 815</b>

## Caisse Populaire Groupe Financier Ltée

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010

#### 6. Prêts aux membres (suivi)

L'activité dans la provision pour prêts douteux pour la période est comme suit :

	<b>Pour la période terminée le 30 septembre 2010</b>
	<b>\$</b>
Solde, ouverture de la période	6 512 860
Provision pour prêts douteux	-
Prêts recouverts	504
Prêts biffés	-
	-
Solde, fermeture de la période	6 513 364

#### 7. Autres actifs

	<b>Au 30 septembre 2010</b>	<b>Au 31 août 2010</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Écart d'acquisition	984 996	984 996
Impôts futurs	249 462	11 137
Instruments financiers dérivés	33 321	232 936
Recevables et frais payés d'avance	892 836	833 516
	-	-
	2 160 615	2 062 585

## Caisse Populaire Groupe Financier Ltée

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010

#### 8. Immobilisations corporelles

	Au 30 septembre 2010		Au 31 août 2010	
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	2 220 098	-	2 220 098	2 220 098
Édifices et terrains de stationnement	9 141 105	5 022 884	4 118 221	4 133 852
Mobilier et équipement	4 535 657	3 825 711	709 946	744 725
Améliorations locatives	1 048 596	635 577	413 019	422 267
Équipement informatique et de télécommunication	6 544 116	4 868 377	1 675 739	1 717 028
Construction en cours	3 153 957	-	3 153 957	2 754 018
	<b>26 643 529</b>	<b>14 352 549</b>	<b>12 290 980</b>	<b>11 991 988</b>

L'amortissement pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010 se chiffre à 115 920 \$ et est inclus dans la dépense de locaux, mobilier et équipement à l'état des résultats consolidé.

#### 9. Dépôts des membres

	Au 30 septembre 2010	Au 31 août 2010
	\$	\$
Dépôts à terme	293 916 395	294 885 610
Épargnes	136 647 463	131 166 081
Régimes enregistrés	191 463 595	190 472 046
Comptes chèques	171 281 353	166 890 690
	<b>793 308 806</b>	<b>783 414 427</b>
Intérêts courus	8 449 945	8 050 047
	<b>801 758 751</b>	<b>791 464 474</b>

---

## Caisse Populaire Groupe Financier Ltée

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010

---

#### 10. Impôts sur le revenu

La provision pour impôts sur le revenu comprend les montants suivants :

	<b>30 septembre 2010</b>
	(1 mois)
	\$
Exigibles	54 325
Futurs	<u>(11 450)</u>
	<b><u>42 875</u></b>

La provision pour impôts sur le revenu présentée à l'état des résultats est à un taux moins que le taux statutaire fédéral et provincial pour les raisons suivantes :

	<b>30 septembre 2010</b>
	%
Taux statutaire fédéral et provincial	30,3
Déduction accordée aux Caisses populaires	(18,2)
Autres	<u>3,1</u>
	<b><u>15,2</u></b>

L'actif et le passif d'impôts futurs reliés aux différences temporaires se rapportent principalement aux immobilisations corporelles, à la provision pour prêts douteux, à l'écart d'acquisition, aux gains ou pertes non réalisés des instruments financiers dérivés et aux coûts de fusion.

---

# Caisse Populaire Groupe Financier Ltée

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010**

---

### 11. Engagements

La somme globale des engagements de la Caisse populaire s'élève à 179 305 665 \$ au 30 septembre 2010. De cette somme, 57 520 925 \$ représente le total des prêts aux membres qui sont autorisés mais non déboursés, 119 639 803 \$ représente le total des marges de crédit approuvées mais non utilisées à cette date et 2 144 938 \$ se rapporte aux lettres de crédit en vigueur au 30 septembre 2010.

### 12. Exigences en matière de capital

En vertu des règlements de *La Loi sur les caisses populaires et les credit unions* (la Loi), chaque Caisse populaire doit établir et maintenir un niveau de capital qui remplit ou surpasse les exigences suivantes :

- (i) son avoir des membres ne peut être inférieur à 5 % de la valeur au livre de son actif;
- (ii) ses bénéfices non répartis ne peuvent être inférieurs à 3 % de la valeur au livre de son actif; et
- (iii) son avoir des membres en matière de capital ne peut être inférieur à 8 % de la valeur pondérée en fonction des risques de son actif.

La Caisse populaire considère que son capital comprend les parts sociales ordinaires et les parts sociales de surplus ainsi que les bénéfices non répartis. Il n'y a pas eu de changements dans ce que la Caisse populaire considère comme son capital depuis la période antérieure.

Au 30 septembre 2010, la Caisse populaire respectait les exigences de la Loi.

---

## Caisse Populaire Groupe Financier Ltée

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010

---

#### 13. Parts

Chaque membre doit acheter une part sociale ordinaire. Aucun membre ne peut détenir plus de 10 % du nombre total de parts émises. Chaque membre de la caisse populaire dispose d'un seul droit de vote peu importe le nombre de parts qu'il détient.

Parts autorisées :

##### Parts sociales ordinaires

Le capital des parts sociales autorisées consiste en un nombre illimité de parts sociales dont le prix d'émission par part n'est pas inférieur à 5 \$ et qui sont rachetables au montant considéré reçu pour la part.

##### Parts sociales de surplus

Le capital des parts sociales de surplus autorisées consiste en un nombre illimité de parts de surplus dont le prix d'émission par part est de 1 \$ et qui sont rachetables au choix de la Caisse populaire au prix de 1 \$ par part.

Parts émises :

	<b>Au 30 septembre 2010</b>
	<u>                    </u> \$
Parts sociales ordinaires 29 398 parts (29 365 parts en août 2010)	 <u>146 990</u>
Parts sociales de surplus	
Solde, ouverture de la période	13 596 851
Parts émises au cours de la période	-
Rachat de parts au cours de la période	<u>(24 701)</u>
Solde, fermeture de la période	<u>13 572 150</u>
Total des parts émises, fermeture de la période	<u><u>13 719 140</u></u>

---

# Caisse Populaire Groupe Financier Ltée

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010

---

### 14. Opérations entre apparentés

Toutes les opérations conclues avec des apparentés à la Caisse populaire étaient conformes aux lois, aux statuts et à ses politiques.

#### La Société d'assurance-dépôts des caisses populaires

Les frais facturés par la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires comprennent les montants se rapportant à la cotisation annuelle réglementaire.

Le montant total des frais encourus se chiffrait à 66 813 \$ pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010.

#### Administrateurs et dirigeants

Toutes les transactions avec les administrateurs ou les dirigeants, y compris les prêts consentis à ces derniers, respectent les pratiques habituelles de la Caisse populaire en matière de transactions et de prêts à l'égard de ses membres.

Le montant total de la rémunération versée aux administrateurs, y inclus le montant versé à titre d'indemnité pour les frais entraînés par l'accomplissement de leurs fonctions, se chiffrait à néant pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010.

Au 30 septembre 2010, les prêts aux administrateurs, cadres et employés étaient 1,84 %, en agrégat, des actifs de la Caisse populaire.

# Caisse Populaire Groupe Financier Ltée

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010**

### 15. Gestion des risques liées aux instruments financiers

La présente note décrit les objectifs, les politiques et les processus de la Caisse populaire portant sur la gestion des risques courus relativement aux instruments financiers et les méthodes utilisées pour les mesurer. D'autres données quantitatives concernant ces risques sont présentées dans l'ensemble des présents états financiers.

Le tableau suivant présente les principaux instruments financiers utilisés par la Caisse populaire qui posent un risque d'instrument financier au 30 septembre 2010 :

Catégorie d'instruments financiers	Catégories d'actifs financiers et passifs financiers				
	Détenus à fins de transactions	Prêts et créances	Disponibles à la vente	Détenus jusqu'à l'échéance	Autres passifs financiers
	\$	\$	\$	\$	\$
Encaisse et en dépôt	41 310 760	-	-	-	-
Investissements					
Dépôts à terme	-	35 800 000	-	-	-
Parts	-	-	13 168 849	-	-
Valeurs mobilières et débiteures					
municipales	-	-	-	68 125 465	-
Intérêts courus	-	371 874	868 777	702 172	-
Prêts aux membres	-	691 548 662	-	-	-
Instruments financiers dérivés	-	-	33 321	-	-
Comptes à recevoir	-	130 775	-	-	-
Dépôts des membres	-	-	-	-	801 758 751
Comptes à payer	-	-	-	-	4 758 676

Sauf indication contraire, il n'y a pas eu de changements substantiels dans l'exposition de la Caisse populaire aux risques d'instrument financier, dans les objectifs, politiques et processus qu'elle applique pour gérer ces risques ou dans les méthodes utilisées pour les mesurer d'après les périodes antérieures.

#### Objectifs, politiques et processus généraux

Le Conseil d'administration a la responsabilité globale de déterminer les objectifs et les politiques de gestion des risques de la Caisse populaire, et même s'il en conserve la responsabilité ultime, il a délégué à la direction de la Caisse populaire le pouvoir de concevoir et de mettre en œuvre des processus qui garantissent l'application efficace des objectifs et des politiques. Le Conseil d'administration reçoit du directeur général de la Caisse populaire des rapports mensuels grâce auxquels il examine l'efficacité des processus appliqués et le caractère approprié des objectifs et des politiques qu'il établit.

---

# Caisse Populaire Groupe Financier Ltée

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010

---

### 15. Gestion des risques liées aux instruments financiers (suivi)

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte couru par la Caisse populaire lorsqu'une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à respecter ses obligations contractuelles. La Caisse populaire est exposée principalement au risque de crédit dû aux réclamations touchant un débiteur, ou dû indirectement aux réclamations touchant un garant d'obligations de crédit.

#### *Mesure du risque*

Les systèmes de classement du risque de crédit sont conçus pour évaluer et quantifier de manière exacte et constante le risque inhérent aux activités de crédit. Pour évaluer le risque, la Caisse populaire considère le caractère du membre, leur capacité de paiement et la valeur de la garantie disponible pour assortir le prêt.

#### *Objectifs, politiques et processus*

Les principes de gestion du risque de crédit appliqués par la Caisse populaire sont guidés par les principes globaux de gestion du risque qu'elle applique. Le Conseil d'administration veille à ce que la direction dispose d'une structure, de politiques et de processus pour gérer le risque de crédit et à ce que les politiques globales y ayant trait soient observées dans le cadre des activités commerciales et des transactions.

Les politiques sur le risque de crédit de la Caisse populaire établissent les exigences minimales pour la gestion de ce risque dans une gamme de contextes transactionnels ou de gestion de portefeuille. Ces politiques comprennent ce qui suit :

- Des énoncés de politiques généraux concernant les prêts, incluant l'approbation des politiques de prêt, l'admissibilité aux prêts, les exceptions aux politiques, les infractions aux politiques, l'administration des liquidités et des prêts.
- Des limites de prêt incluant les limites établies par le Conseil d'administration, la liste des limites fixées et les exemptions liées à l'endettement global.
- Des classifications de sûretés pour prêts qui établissent la classification des prêts, les ratios d'avance de fonds et les périodes d'amortissement.
- Des procédures exposant brièvement les marches à suivre en cas de comptes à découvert, de libération ou de substitution de garanties, de suspension temporaire de paiements et de renégociations de prêts.
- Des contrôles des défaillances touchant les prêts, c'est-à-dire les procédures suivies en cas d'arriérés sur un prêt.
- Il existe des procédures et des processus de vérification pour les activités de prêt de la Caisse populaire.

# Caisse Populaire Groupe Financier Ltée

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010

### 15. Gestion des risques liées aux instruments financiers (suivi)

En ce qui concerne le risque de crédit, le Conseil d'administration reçoit des rapports mensuels qui présentent un résumé des nouveaux prêts, des prêts en défaillance et l'utilisation de découverts. Le Conseil d'administration reçoit également chaque trimestre une analyse des prêts douteux et de la provision pour prêts douteux.

#### *Exposition maximale au risque de crédit*

L'exposition maximale de la Caisse populaire au risque de crédit, qui ne tient compte d'aucune garantie ni d'autres améliorations des termes de crédit, est la suivante :

	Au 30 septembre 2010		Au 31 août 2010	
	Valeur comptable	Exposition maximale	Valeur comptable	Exposition maximale
	\$	\$	\$	\$
Dépôts à terme	35 800 000	35 800 000	34 300 000	34 300 000
Valeurs mobilières et débentures municipales	68 125 465	68 125 465	70 148 189	70 148 189
Prêts aux membres	691 548 662	691 548 662	688 447 781	688 447 781
Prêts autorisés non déboursés	-	57 520 925	-	52 988 227
Marges de crédit approuvées non utilisées	-	119 639 803	-	382 633
Lettres de crédit en vigueur	-	2 144 938	-	8 757 979
	<b>795 474 127</b>	<b>974 779 793</b>	<b>792 895 970</b>	<b>855 024 809</b>

De l'information détaillée au sujet de l'importance du risque de crédit, des garanties, des autres améliorations des termes de crédit détenues et des prêts en souffrance mais non douteux est divulguée dans la note 6.

Pour la période en cours, le montant des actifs financiers dont les termes ont été renégociés et qui seraient autrement en souffrance ou douteux est néant.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Caisse populaire ne puisse générer ou obtenir suffisamment d'argent liquide ou son équivalent de façon opportune ou rentable pour respecter ses engagements au moment où ceux-ci deviendront exigibles.

# Caisse Populaire Groupe Financier Ltée

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010**

### 15. Gestion des risques liées aux instruments financiers (suivi)

#### *Mesure du risque*

L'évaluation de la position de la Caisse populaire en ce qui a trait aux liquidités reflète les estimations, les hypothèses et les jugements de la direction relatifs aux conditions actuelles et futures propres à une entreprise et à la conjoncture du marché ainsi qu'au comportement connexe de ses clients et contreparties.

#### *Objectifs, politiques et processus*

La structure de gestion des liquidités de la Caisse populaire est conçue pour garantir que la Caisse populaire dispose continuellement durant l'année de sources adéquates d'argent liquide efficaces et rentables ou de leurs équivalents pour répondre à ses engagements financiers actuels et futurs dans des conditions de stress normales et envisagées.

Les dispositions de la *Loi sur les caisses populaires et les crédits unions* exigent que la Caisse populaire maintienne une certaine quantité de liquidités pour accommoder les retraits des membres.

Le Conseil d'administration reçoit des rapports mensuels ainsi que de l'information sur les soldes de trésorerie afin de surveiller la structure de gestion des liquidités de la Caisse populaire. La Caisse populaire a été conforme aux exigences relatives aux liquidités durant tout l'exercice financier.

En date du 30 septembre 2010, la Caisse populaire respectait les exigences de la loi.

Voici les éléments de passif financier rendus à l'échéance prévue du contrat.

	<b>Au 30 septembre 2010</b>					
	<b>Courant</b>	<b>Moins d'un an</b>	<b>1 à 2 ans</b>	<b>2 à 5 ans</b>	<b>Au-delà de 5 ans</b>	<b>Total</b>
<i>(en milliers de dollars)</i>	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dépôts des membres	329 684	218 040	93 432	160 602	-	801 758
Autres passifs	-	4 760	-	-	-	4 760
	<b>329 684</b>	<b>222 800</b>	<b>93 432</b>	<b>160 602</b>	<b>-</b>	<b>806 518</b>

---

# Caisse Populaire Groupe Financier Ltée

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010

---

### 15. Gestion des risques liées aux instruments financiers (suivi)

#### Risque du marché

Le risque du marché est le risque de perte qui peut découler de changements dans les facteurs du marché tels que les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions ou des biens et les écarts de crédit. La Caisse populaire est exposée au risque du marché dans le cadre de ses activités de gestion des actifs et des passifs. Le niveau de risque du marché auquel elle est exposée varie selon la conjoncture du marché et les attentes touchant les fluctuations futures des prix et des rendements.

#### Risque de taux d'intérêt

Les activités bancaires classiques, telles que l'acceptation de dépôts et le consentement de prêts, exposent la Caisse populaire à un risque du marché dont la composante majeure est le risque lié aux taux d'intérêt. La Caisse populaire vise à gérer le risque dû aux taux d'intérêt du bilan jusqu'à un niveau cible. La Caisse populaire surveille continuellement l'efficacité de ses activités d'atténuation du taux d'intérêt.

#### *Mesure du risque*

La situation de la Caisse populaire est évaluée chaque mois. La mesure du risque est fondée sur les taux exigés des clients ainsi que sur les taux d'établissement des prix pour les transferts de fonds.

#### *Objectifs, politiques et processus*

La principale source de revenu de la Caisse populaire est la marge financière, c'est-à-dire la différence entre l'intérêt perçu sur les placements et les prêts aux membres et les intérêts versés sur les dépôts des membres. La gestion des actifs et des passifs a pour but de jumeler les montants et les échéances des actifs sensibles aux taux d'intérêt et des passifs sensibles aux taux d'intérêt aux dates de rétablissement des taux d'intérêt, minimisant ainsi les fluctuations de revenu durant les périodes de changement des taux d'intérêt.

## Caisse Populaire Groupe Financier Ltée

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010**

#### 15. Gestion des risques liées aux instruments financiers (suivi)

Des listes de jumelage et de vulnérabilité aux taux d'intérêt sont préparées régulièrement et surveillées par la direction de la Caisse populaire.

Pour se prémunir contre les vastes fluctuations de revenus pendant une période caractérisée par une constante évolution des taux d'intérêt, la Caisse populaire a adopté des politiques pour assurer la meilleure harmonie possible entre la maturité de ses prêts et celle de ses dépôts. Elle négocie d'ailleurs des contrats d'échange de taux d'intérêt pour réduire son exposition à la fluctuation des taux d'intérêt.

Au 30 septembre 2010, le montant nominal de référence des échanges financiers se chiffrait au total à 67 500 000 \$. Cependant, ce montant n'est pas indicateur d'un risque de crédit sous-jacent. Le risque de crédit est représenté par le coût requis pour remplacer les contrats d'échange, lequel est estimé à 33 321 \$ au 30 septembre 2010. Ce coût serait engagé seulement en cas d'incapacité de la part de la contrepartie, restreinte aux grandes banques à charte, d'honorer ses obligations contractuelles; il incombe à la direction d'évaluer si une telle incapacité est éloignée et si le risque de crédit associé est minime.

La liste suivante montre la sensibilité de la Caisse populaire aux changements des taux d'intérêt. Les montants associés à des taux d'intérêt variables ou payables sur demande sont classés comme venant à échéance dans les douze mois, peu importe la date d'échéance. Une quantité importante de prêts et de dépôts peut être réglée avant échéance sous réserve du paiement d'une pénalité, mais aucun ajustement n'a été fait pour les remboursements qui peuvent survenir avant l'échéance. Les montants qui ne sont pas sensibles aux taux d'intérêt sont classés ensemble, peu importe l'échéance.

<b>Au 30 septembre 2010</b>					
<b>Date d'échéance</b>	<b>Actif</b>	<b>Actif ententes de SWAP</b>	<b>Passif</b>	<b>Passif ententes de SWAP</b>	<b>Écart actif/passif</b>
<i>(en milliers de dollars)</i>	\$	\$	\$	\$	\$
0 à 12 mois	444 962	40 300	413 750	58 500	13 012
1 à 5 ans	391 762	27 200	254 035	9 000	155 927
Sensible aux taux d'intérêt	836 724	67 500	667 785	67 500	168 939
Non sensible aux taux d'intérêt	29 624	-	198 563	-	(168 939)
<b>Total</b>	<b>866 348</b>	<b>67 500</b>	<b>866 348</b>	<b>67 500</b>	<b>-</b>

---

# Caisse Populaire Groupe Financier Ltée

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010**

---

### 15. Gestion des risques liées aux instruments financiers (suivi)

Le montant des contrats d'échange de taux d'intérêts (swaps) est ajouté de façon notionnelle au bilan comme 67 500 000 \$ d'actif à taux fixe et 67 500 000 \$ de passif à taux variable.

Les actifs et passifs sensibles aux taux d'intérêt ne peuvent normalement pas être jumelés parfaitement selon le montant ou selon l'échéance. L'un des rôles de la Caisse populaire est d'assurer la médiation entre les attentes des emprunteurs et des déposants.

Le risque couru par la Caisse populaire en raison de changements dans les taux d'intérêt était peu important.

#### Risque de change

Le risque de change constitue un autre élément de risque associé aux activités bancaires classiques. La Caisse populaire vise à gérer le risque de change du bilan jusqu'à un niveau cible. Elle surveille continuellement l'efficacité de ses activités d'atténuation de ce risque.

#### *Mesure du risque*

La situation de la Caisse populaire est évaluée chaque mois. La mesure du risque est fondée sur les taux exigés des clients ainsi que sur les coûts d'achat de devises.

#### *Objectifs, politiques et processus*

L'exposition de la Caisse populaire aux changements touchant les taux de change devra être contrôlée en limitant l'exposition aux devises étrangères non couvertes.

Pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010, l'exposition de la Caisse populaire au risque de change était peu importante.

# Caisse Populaire Groupe Financier Ltée

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010**

### 16. Juste valeur des instruments financiers

Les chiffres suivants représentent les justes valeurs des instruments financiers inscrits et non inscrits au bilan de la Caisse populaire. Les justes valeurs divulguées excluent les valeurs des actifs et des passifs qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers. En outre, la valeur des actifs incorporels tels que les relations avec les membres de longue date n'est pas incluse dans le montant de la juste valeur. La Caisse populaire considère cette valeur comme significative.

Même si les montants des justes valeurs sont conçus pour représenter des estimations des montants pour lesquels les actifs et passifs pourraient être échangés dans une situation courante entre des parties consentantes, il n'existe pas de marché d'échange disponible pour un grand nombre des instruments financiers de la Caisse populaire. Par conséquent, les justes valeurs présentées sont des estimations obtenues grâce à la méthode de la valeur actualisée nette et à d'autres méthodes d'évaluation et peuvent ne pas indiquer la valeur de réalisation nette.

En raison du raisonnement utilisé dans l'application de la large gamme de méthodes d'évaluation acceptables pour calculer les justes valeurs, ces dernières ne sont pas nécessairement comparables entre établissements financiers. Le calcul des justes valeurs estimatives est basé sur les conditions du marché à un moment spécifique et peut ne pas refléter les justes valeurs à venir.

	<b>Au 30 septembre 2010</b>		
	<b>Valeur comptable</b>	<b>Juste valeur</b>	<b>Juste valeur excédent valeur comptable</b>
<i>(en milliers de dollars)</i>	\$	\$	\$
<b>Actifs</b>			
Encaisse et en dépôt	41 311	41 311	-
Investissements	119 037	123 048	4 011
Prêts aux membres	691 549	701 500	9 951
Autres actifs	164	164	-
	<b>852 061</b>	<b>866 023</b>	<b>13 962</b>
<b>Passifs</b>			
Dépôts des membres	801 759	813 790	12 031
Autres passifs	4 759	4 759	-
	<b>806 518</b>	<b>818 549</b>	<b>12 031</b>

---

# Caisse Populaire Groupe Financier Ltée

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010**

---

### 16. Juste valeur des instruments financiers (suivi)

La sensibilité aux taux d'intérêt est la principale cause des changements touchant la juste valeur des instruments financiers de la Caisse populaire. Les valeurs comptables ne sont généralement pas ajustées de sorte qu'elles reflètent la juste valeur, car il est dans l'intention de la Caisse populaire de les réaliser avec le temps en les détenant jusqu'à l'échéance.

La Caisse populaire a classé ses actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur sur une base périodique selon une hiérarchie à trois niveaux. Les actifs et passifs sont classés dans la hiérarchie selon l'importance des données utilisées pour évaluer la juste valeur. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : la juste valeur est fonction des prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques.
- Niveau 2 : la juste valeur est fonction des données autres que les prix cotés visés au niveau 1. L'évaluation de ces prix cotés se base sur des données qui sont observables directement ou des données dérivées des informations observables sur le marché.
- Niveau 3 : la juste valeur est fonction des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

La Caisse populaire considère que la plupart de ses actifs et passifs financiers font partie du niveau 2 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Au cours de la période, il n'y a eu aucun transfert entre les différents niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

### 17. Régime de retraite

La Caisse populaire participe à un régime de retraite à cotisation déterminée pour ses employés. Les cotisations sont détenues en fiducie par Desjardins Sécurité Financière et ne sont pas présentées aux états financiers consolidés comme actif ou passif. La Caisse populaire jumelle les contributions de ces employés à un taux de 5,2 % à 8,0 % de leur salaire annuel. La dépense pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 2010 se chiffre à 26 960 \$. La Caisse populaire n'a aucun passif éventuel ou d'obligation pour des contributions futures afin de financer les bénéfices futurs aux détenteurs du régime.